TRAVAIL AU NOIR ET ÉCONOMIE SOUTERRAINE : UN ÉTAT DE LA RECHERCHE

par

Philippe BARTHÉLEMY *

Une véritable *aura* mythique entoure le problème du travail au noir. Tout le monde s'accorde pour en constater subjectivement l'ampleur, mais très peu d'études réellement « scientifiques » permettent d'en déduire une approximation chiffrée. G. Duchêne a intitulé un article récent : « Le vrai scandale du travail au noir » (1), mais en dépit des apparences, il ne s'agit pas d'un pamphlet sur le caractère scandaleux du phénomène. Bien au contraire, la cible dénoncée par l'auteur est formée des journalistes — et de certains économistes — qui « colportent » des estimations sans fondements. « Un chiffre légitimé par une quelconque autorité scientifique est pain béni pour les médias » (2).

Les exemples d'évaluations erronées ne manquent pas et on peut les classer en trois catégories homogènes.

● Dans la première, une estimation grossière est avancée pour frapper l'imagination. Le responsable d'une organisation professionnelle a ainsi confié en privé qu'il avait proposé un ordre de grandeur « sans avoir la moindre idée de sa correspondance avec la réalité » (3).

● Dans la seconde catégorie, se regroupent toutes les fausses estimations qui ont pour origine des erreurs plus ou moins volontaires de traduction. A titre d'illustration, nous pourrions citer plusieurs études officielles ou semi-officielles qui, prétendant brosser le portrait robot du travailleur au noir, dressent en réalité celui du titulaire de plusieurs emplois. En effet, le terme anglais « moonlighting » ne signifie pas « travail au noir » mais « détention de plusieurs emplois ». La littérature anglo-saxonne qui abonde sur ce sujet est des plus claires : les emplois secondaires ne sont pas forcément clandestins (4).

● A côté de ces deux sources d'évaluations erronées, il convient d'insister en troisième lieu sur une confusion dont les conséquences sont sans commune mesure avec les mauvaises interprétations précédentes. Il s'agit des champs respectifs du travail au noir d'une part, de l'économie souterraine d'autre part. Bien que pouvant revêtir des formes d'application très variées, le travail au noir relève d'une conception très restrictive des activités occultes. Son domaine de définition est limité par la volonté d'effectuer une activité pour le compte d'autrui avec l'intention d'échapper aux obligations fiscales et sociales liées à tout travail salarié, quel que soit celui du travailleur ou du donneur d'ouvrage qui prend l'initiative de frauder.

En revanche, le domaine de définition de l'économie souterraine est beaucoup plus large. S'il intègre comme cas particulier le travail au noir, il comporte également toute une série d'activités allant de l'évasion fiscale au trafic de drogue en passant par les jeux clandestins, la corruption et la prostitution.

(*) Assistant à la faculté d'Économie appliquée d'Aix-en-Provence.

(1) Gérard Duchêne, « Le vrai scandale du travail au noir », *Esprit*, septembre 1981.

(2) *Ibidem*, p. 71.

(3) *Source :* Jean-Jacques Le Bars, Geneviève Camus, Alain Cosset et Yvonne Nottola, *Essai d'analyse des causes socio-économiques du développement du travail au noir dans les métiers du bâtiment*, SEDES, étude pour le CORDES, Paris, juillet 1980, p. 6.

(4) D'après J.D. Alden et S.K. Saha, « An analysis of Second Jobholding in the EEC » *Regional Studies*, vol. 12, 1978, p. 640 (il n'y a pas de données disponibles sur la détention de seconds emplois clandestins).

Un certain nombre de rapports de source administrative et d'études moins officielles confondent allègrement ces deux réalités bien distinctes au point d'attribuer au travail clandestin une importance qu'il n'a peut-être pas.

Nous venons de souligner trois types d'imprécisions fréquemment rencontrées dans la littérature relative aux activités souterraines. Il convient toutefois de ne pas laisser sous silence les approches sans cesse plus nombreuses qui se fixent pour objectif de clarifier les concepts et/ou d'estimer des grandeurs par nature peu quantifiables. Cet article qui a pour finalité de proposer un état encore embryonnaire de la recherche sur ce thème, sera divisé selon une partition dichotomique : une approche conceptuelle se proposera de délimiter les contenus respectifs des diverses expressions relatives au sujet; une approche quantitative essaiera de présenter les premières évaluations de l'ampleur des activités cachées (5).

Pour situer le contexte général de cette étude limitée aux pays occidentaux, il faut rappeler que l'économie souterraine possède à la fois une dimension temporelle et une dimension spatiale. Les recettes du « plus vieux métier du monde » échappent aux autorités fiscales depuis toujours et les pays de l'Est ont leur « seconde économie » comme les pays en voie de développement leur « économie informelle ».

I. APPROCHE CONCEPTUELLE

De la liste impressionnante des qualificatifs qui recouvrent les activités cachées (6), nous voudrions dégager les contours des deux expressions qui nous semblent recouvrir de façon synthétique l'étendue de ce que nous cherchons à étudier : le travail au noir (conception restrictive) et l'économie souterraine (conception extensive).

A. Le travail au noir.

De façon en quelque sorte paradoxale, l'opinion publique est davantage sensibilisée par cette question plus restreinte pour deux raisons principales.

En premier lieu, tout le monde s'est trouvé confronté à ce problème en tant que donneur d'ouvrage, en tant que travailleur au noir ou en tant que complice involontaire d'une facture sous-évaluée.

En second lieu, les principaux médias diffusent à intervalles réguliers des informations plus ou moins anecdotiques sur le sujet.

De manière à cerner avec le plus de rigueur possible le contenu du travail au noir, une double approche sera envisagée : celle du droit pour dégager ce qui est autorisé et ce qui est prohibé; celle de l'économie pour essayer de dresser une définition générale.

L'approche du droit n'est peut-être pas la meilleure pour tenter d'appréhender le travail au noir dans la mesure où il n'est traité au plan juridique que dans un petit nombre de pays : la France (loi du 11 juillet 1972), la Belgique (loi du 6 juillet 1976), le Luxembourg (loi du 3 août 1977). Les pays anglo-saxons en particulier — caractérisés par un droit coutumier — n'ont aucun texte relatif au travail au noir. Cette approche paraît toutefois utile car la France fait figure de « pays leader » en la matière. Pour la loi du 11 juillet 1972, « est réputé clandestin, sauf s'il est occasionnel, l'exercice à titre lucratif d'une activité de production, de transformation, de réparation, ou de prestation de services assujettissant à l'immatriculation au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce, ou consistant en actes de commerce, accomplis par une personne non immatriculée au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce et n'ayant pas satisfait aux obligations fiscales et sociales inhérentes à ladite activité ». Ainsi est visé par la loi le travail clandestin, mais la notion de travail au noir est bien plus large. Dans son rapport sur le travail illégal, Jean Fau distingue trois types d'activités qui relèvent, selon nos critères, du travail au noir : l'emploi non déclaré de salariés, le travail indépendant non déclaré et le cumul d'emplois salariés (7). Pour illustrer notre raisonnement par quelques exemples, il suffit d'envisager le cas des personnes immatriculées qui emploient des salariés au noir ou celui des fonctionnaires qui exercent à titre professionnel une activité privée lucrative en dehors des domaines scientifique, littéraire ou artistique.

Dans un article consacré au travail atypique, R. Fossaert aborde notre sujet à titre d'incidente. « Le travail au noir est plus qu'atypique : il est illégal. Mais il est difficile à pourchasser, parce qu'un dégradé insensible le relie au bricolage pour soi-même et à l'entraide amicale ou de voisinage et parce que rares sont les circonstances où se rompt le barrage sociologique qui le protège » (8). De cette définition, il convient de retenir les expressions « dégradé insensible » et « barrage sociologique ». Tout le problème réside dans la limite entre l'accepté et l'inacceptable. De façon plus fondamentale, la réflexion amène à opposer un travail au noir de

(5) Le lecteur intéressé par une analyse plus approfondie pourra se reporter à notre étude : *L'économie souterraine : concepts et mesures*, Centre d'analyse économique, FEA, Aix-en-Provence, décembre 1981, document établi en exécution de la Convention d'étude n° 81-19 pour le ministère du Travail et de la Participation. Cette étude comporte les références bibliographiques d'une centaine de travaux.

(6) Économie souterraine, occulte, cachée, invisible, informelle, irrégulière, immergée, travail au noir, clandestin, marginal, illégal, atypique, non déclaré, etc.

(7) Jean Fau, *Le travail illégal*, rapport remis à Lionel Stoleru, secrétaire d'État auprès de Jean Matteoli, ministre du Travail et de la Participation, Paris, novembre 1980.

(8) Robert Fossaert, « Pourquoi et comment normaliser le travail atypique », *Droit social*, n° 7-8, juillet-août 1981, p. 499.

survie (« la faim justifie les moyens »), un travail au noir de parasitisme (l'inacceptable) et un travail convivial au sens d'Ivan Illich, véritable projet alternatif aux secteurs public et privé marchand.

En laissant provisoirement de côté cette dernière idée, la nature du travail au noir est clairement mise en valeur dans la définition qu'en donne de Grazia : « Le travail au noir est défini comme une activité professionnelle, unique ou secondaire, exercée en marge ou en dehors des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles, à titre lucratif et de manière non occasionnelle » (9).

Rompant avec cette conception somme toute assez restrictive des activités cachées, l'économie souterraine concerne un domaine d'analyse plus important, mais là encore très controversé.

B. L'économie souterraine.

L'examen d'un ensemble de positions contradictoires suggère une double conception de l'économie souterraine. Si l'adjectif souterrain est pris dans un sens étroit, il pourra avoir pour synonyme caché ou occulte et l'économie souterraine sera appréhendée par la somme des activités illégales et des activités légales qui échappent au fisc et/ou aux comptables nationaux par la volonté de leurs auteurs. Si au contraire, l'adjectif souterrain est pris dans un sens plus large, il pourra avoir pour synonyme non apparent et, outre les éléments précédents, l'économie souterraine comprendra l'économie autonome au sens de Rosanvallon, c'est-à-dire l'ensemble des activités domestiques et conviviales (10).

Par convention, nous adopterons ici comme unique définition l'économie souterraine au sens strict pour deux raisons principales : d'une part, les évaluations empiriques que nous évoquerons concernent à quelques variantes près ce cadre d'analyse, d'autre part, les méthodes d'estimation de l'économie domestique sont fondées sur des concepts spécifiques et adaptés à l'examen d'activités dont la nature n'a rien de commun avec la recherche de dissimulation.

L'économie souterraine au sens strict peut être divisée selon nos critères en trois composantes : le travail au noir, les autres activités légales non déclarées et les activités illégales.

● Sans revenir sur le travail au noir, rappelons simplement que l'isolement de ce phénomène est motivé par une considération propre au cas français et accessoirement italien et allemand, où l'économie souterraine se confond assez souvent avec cette seule réalité.

● Au nombre des activités légales réalisées illégalement, on aurait cité le travail clandestin si l'on n'avait pas fait l'hypothèse de son traitement séparé. Amputé de cet élément important, cette composante de l'économie souterraine se ramène à une série de fraudes parmi lesquelles on relève la non-déclaration ou la déclaration partielle des revenus du capital (intérêts), de la propriété foncière (rentes), de la propriété immobilière (loyers) ou encore de la propriété de l'entreprise (dividendes). S'ajoutent à cet ensemble, les profits de certaines opérations spéculatives inexactement déclarés et les revenus en nature réalisés à l'occasion d'opérations de troc (11).

● Les activités illégales sont très nombreuses et leur champ s'accroît chaque jour avec l'imagination des trafiquants. Au nombre de ces activités, on remarque le vol sous toutes ses formes : des malversations de certains employés aux vols commis chez des particuliers, en passant par les escroqueries aux assurances et les hold-up. La corruption, les pots de vin, les détournements de fonds et le chantage appartiennent aussi à ce type d'activités. On y trouve également tous les commerces interdits par la loi : drogue, contrebande, salons de jeux, usure, prostitution (12), fausse monnaie, etc.

Il convient de noter que la liaison entre économie souterraine au sens strict et comptabilité nationale n'est pas simple. En effet, certaines opérations qui entrent dans le calcul du PIB relèvent du domaine des activités souterraines (le produit de certains vols, l'outillage nécessaire aux travailleurs au noir). A l'inverse, d'autres revenus occultes ne sont pas intégrés par les comptables nationaux, ceux de la prostitution et du trafic d'armes par exemple, encore que cette assertion ne soit que partiellement vérifiée dans la mesure où une partie des revenus gagnés illégalement sont « blanchis », c'est-à-tire réintégrés dans les circuits officiels. Il est souvent fait allusion à cet aspect ambivalent de l'économie souterraine à propos des « couvertures légales » que se donnent certains membres influents de la maffia aux États-Unis et ailleurs.

Au terme de cet examen conceptuel des activités souterraines, plusieurs conclusions paraissent s'imposer.

---

(9) Raffaele de Grazia, « Le travail noir : un problème d'actualité », *Revue internationale du travail*, septembre-octobre 1980, p. 595.

(10) Pierre Rosanvallon, « Le développement de l'économie souterraine et l'avenir des sociétés industrielles », *Le Débat*, juin 1980, p. 19.

(11) Le phénomène du troc prend une ampleur considérable — quoique difficilement mesurable — dans plusieurs pays dont les États-Unis. La « Barter Economy » est analysée, en particulier, dans deux articles : « The Underground Economy. How 20 million Americans Cheat Uncle Sam out of Billions in Taxes », *U.S. News and World Report*, Washington, 22 octobre 1979, p. 50 et 51. Irwin Ross, « Why the Underground Economy is Booming », *Fortune*, 9 octobre 1978, p. 98.

(12) Il est symptomatique de constater que cette « activité » a fait l'objet d'une controverse célèbre entre J.B. Say et Dupont de Nemours sur le point de savoir s'il convenait de la classer parmi les activités productives. A l'interrogation de Dupont de Nemours, J.B. Say, se fondant sur la théorie de la valeur utilité, répondit de façon positive en arguant qu'il y avait effectivement prestation de service.

La première concerne la diversité phénoménale des situations. Du bricoleur du dimanche aux trafiquants internationaux de drogue et du petit fraudeur occasionnel au spécialiste de l'évasion fiscale, toute une gamme d'activités appartient à notre domaine de définition.

La seconde conclusion est relative à l'hétérogénéité des concepts. Selon les auteurs, une situation identique sera qualifiée de noms différents. En sens inverse, il n'est pas rare qu'une même expression désigne, selon les articles, des réalités différentes.

La troisième conclusion a trait à l'objet de l'économie souterraine. Certains n'y voient que le travail clandestin, d'autres ne se préoccupent que de la conception stricte du sujet, d'autres encore retiennent une conception large, quelques-uns vont même jusqu'à y intégrer une bonne partie de l'économie légale.

Avant d'aborder les aspects purement empiriques de cette étude, il nous semble opportun de mentionner une voie de recherche qui fait partie intégrante de l'économie souterraine au sens large et dont l'enjeu s'avère capital pour le développement des sociétés industrielles. Fondée théoriquement sur la rupture de la dichotomie traditionnelle temps de travail-temps de loisirs, la thèse du troisième secteur analyse les conditions structurelles adaptées à la volonté croissante d'autonomie des ménages. J. Delors et J. Gaudin en esquissent le contenu par rapport à un triptyque : sa place dans l'économie, son mode d'organisation et son mode de financement. Le troisième secteur doit coexister positivement avec l'économie de marché et le secteur administratif, il doit reposer sur des unités économiques de petite taille et largement décentralisées, son financement peut être assuré par des subventions publiques lors de la création, mais aussi par le produit des cotisations de ses membres et même de la vente de certains biens et services sur un marché spécifique (13).

Notre position d'un partage entre travail au noir et économie souterraine au sens strict a l'avantage d'être le plus souvent opérationnelle eu égard aux divers modes de quantification existants. Outre cet intérêt, elle possède peut-être le mérite de s'adapter aux diverses situations nationales et celui de la simplicité dans un contexte où les excès de complexité rendent parfois les classifications compliquées.

II. APPROCHE QUANTITATIVE

La dichotomie travail au noir-économie souterraine se retrouve implicitement dans les diverses approches destinées à évaluer l'ampleur des activités occultes. Les études empiriques peuvent être divisées en deux groupes homogènes qui recouvrent plus ou moins notre taxinomie.

Appartiennent au premier groupe les approches quantitatives qui abordent le problème sous un angle indirect. Le fil directeur commun à ces méthodes consiste à trouver un ou plusieurs indicateurs des activités souterraines et à les considérer comme de bonnes approximations de la réalité à mesurer. En d'autres termes, une variable convenablement choisie est définie et tout le raisonnement économique est bâti sur les changements de valeur de cette variable. La comparaison des situations initiale et finale permet alors de déduire l'importance de l'économie souterraine.

Appartiennent au second groupe des méthodes que l'on peut qualifier de directes. Leur caractéristique consiste à considérer le sujet comme une entité appréhendable sans écran. La technique de l'enquête auprès des intéressés est le support matériel de cette approche qui est essentiellement dévolue à la quantification du travail au noir. Contrairement au cas précédent, il n'est pas nécessaire de recourir ici à une variable représentative, puisque les personnes interrogées répondent elles-mêmes à des questions adaptées à leurs activités parallèles.

A. Les méthodes indirectes.

Si l'on met à l'écart certaines études très spécialisées qui envisagent un seul aspect de l'économie souterraine et qui proposent des résultats assez approximatifs, les méthodes indirectes peuvent être classées en trois grandes catégories : les approches monétaires, les approches fiscales et l'approche des comptes nationaux.

● Probablement les plus populaires car parmi les plus diffusées, les approches monétaires sont d'origine américaine et reposent sur l'idée que les transactions occultes se règlent en billets pour échapper à toute forme de contrôle de la part des autorités légales. Testées principalement aux États-Unis mais aussi en Norvège, en Suède et au Canada, ces approches comportent des évaluations de l'économie souterraine qui s'échelonnent entre 3,4 % et 33,1 % du PNB américain. Ces écarts importants sont dus à des modes de calcul très différents selon les auteurs.

Gutmann raisonne sur le cas des États-Unis et examine l'évolution de la structure des disponibilités monétaires (M_1) qui se décomposent en espèces et dépôts bancaires à vue (14). Le développement de l'économie qui passe par un usage croissant des règlements par chèques et cartes de crédit doit théoriquement se traduire par une augmentation de la part des dépôts dans M_1. C'est effectivement ce qu'observe Gutmann entre 1892 et 1941. Par

(13) Jacques Delors et Jocelyne Gaudin, « Pour la création d'un troisième secteur », *Échange et Projets*, janvier-mars 1979, repris in : *Problèmes économiques*, n° 1616, 28 mars 1979, p. 23.

(14) Peter M. Gutmann, « The Subterranean Economy », *Financial Analysts Journal*, November-December 1977.

contre, il constate que le rapport $\frac{\text{Billets}}{M_1}$ s'élève de façon drastique pendant la guerre, puis il décroît jusqu'en 1961 sans retrouver la proportion de 1941, enfin il s'élève graduellement depuis 1961 au point d'atteindre aujourd'hui des niveaux proches de celui de 1892.

Partant de l'hypothèse que les années 1937-1941 forment une période de référence, Gutmann analyse les écarts de la part des billets dans M_1 par rapport au ratio de base et déduit que pour 1976, 49,1 milliards de $ en espèces servent aux activités légales et 28,7 milliards aux activités occultes. Comme le PNB mesuré pour 1976 s'élève à 1 693 milliards, l'auteur au moyen d'une simple règle de trois (ce qui suppose l'hypothèse supplémentaire que la vitesse de circulation-transaction de la monnaie est postulée identique dans les sphères légales et illégales) évalue le PNB souterrain à 10,4 % du PNB officiel. Critiqués par Tanzi (15), par Laurent (16), par Bowsher (17), par Garcia (18) et par d'autres, les résultats obtenus par Gutmann peuvent être néanmoins conservés pour, au minimum, trois raisons. Il s'agit d'un travail-pionnier et forme, à ce titre, une base de référence; c'est une évaluation qui a le mérite de la globalité; c'est, enfin, une analyse qui permet de lier activités souterraines et agrégats monétaires.

La seconde approche monétaire est l'œuvre de Feige (19). D'inspiration très différente de la précédente, la méthode de Feige prend appui sur la théorie quantitative de la monnaie (version Irving Fisher) formulée par la relation $MV = PT$ dans laquelle M = la monnaie, V = la vitesse de circulation-transaction de la monnaie, P = le niveau général des prix, pour tous les biens échangés et T = un indice du volume de toutes les transactions.

Si M et V peuvent être évalués pour une année quelconque au moyen de méthodes appropriées, le produit PT se déduit aisément (sans entrer dans les débats relatifs à la nature théorique de la relation : condition d'équilibre ou identité). Partant de l'hypothèse que le rapport $\frac{PT}{\text{PNB nominal}}$ de 1939 n'est associé à aucune économie souterraine et constitue donc une norme, Feige observe les anomalies du rapport pour 1976 et 1978 et parvient à des estimations dont il s'avoue lui-même surpris par l'ampleur : entre 13,2 % et 21,7 % du PNB officiel en 1976 et entre 25,5 % et 33,1 % en 1978.

Assez différentes dans le détail mais assez proches par l'inspiration, deux autres méthodes d'évaluation à présupposés monétaires sont dues respectivement à Tanzi (20) et à Klovland (21). Les deux auteurs ont recours à l'économétrie et testent pour le premier l'équation : $\left(\frac{C}{M_2}\right)_t = f\,(T_t, W_t, Y_t, r_t)$ et pour le second : $\left(\frac{C}{P}\right)_t = g\left(Y_t, i_t, \pi_t \left(\frac{DCP}{Y}\right)_t, T_t\right)$ avec C = les billets et pièces en circulation; M_2 = la masse monétaire (disponibilités monétaires et quasi monétaires); T = une variable fiscale; W = la part des salaires dans le revenu des ménages, une variable proxy de la structure du revenu; Y = le revenu réel par tête; r ou i = un taux d'intérêt pour mesurer le coût de détention de la monnaie; π = le taux d'inflation; P = un indice de prix du PIB; $\frac{DCP}{Y}$ = les dépenses de consommation privée en pourcentage du PIB.

L'originalité des deux modèles vient de la place privilégiée accordée aux variables fiscales. Les deux auteurs pensent que l'accroissement de la fiscalité forme le déterminant essentiel de l'économie souterraine et examinent le niveau de la monnaie fiduciaire en circulation qui serait atteint si la pression fiscale était restée inchangée depuis telle ou telle période de référence. Grâce à une série de variantes, Tanzi comme Klovland aboutissent à des évaluations qui oscillent entre 5,1 % et 11,7 % du PNB pour les États-Unis en 1976, entre 6,4 % et 16 % du PIB pour la Norvège en 1978 et entre 6,9 % et 17,2 % du PIB pour la Suède en 1978.

● Si les approches de Tanzi et Klovland peuvent être classées à mi-chemin entre les méthodes monétaires (variables expliquées) et les méthodes fiscales (variables explicatives), d'autres études visent à estimer l'économie souterraine au sens strict par le biais de sources exclusivement fiscales. Si l'on écarte une évaluation britannique où la passion semble dominer la raison et quelques excellentes études belges où la fraude fiscale est l'unique objet des estimations (22), c'est incontestablement aux États-Unis que les travaux sont à la fois les plus scientifiques et les plus complets. A titre d'exemple, l'Internal Revenue Service (IRS) a estimé pour l'année 1976 d'une part, les revenus de source légale non déclarés aux autorités fiscales et d'autre part, les revenus de source illégale. S'agissant des premiers, la méthode employée a consisté à vérifier de façon

---

(15) Vito Tanzi, « The Underground Economy in the United States : Estimates and Implications », *Banca Nazionale del Lavoro Quaterly Review*, December 1980.

(16) Robert D. Laurent, « Currency and the Subterranean Economy », *Economic Perspectives*, FRB of Chicago, March-April 1979.

(17) Norman N. Bowsher, « The Demand for Currency : is the Underground Economy Undermining Monetary Policy? », *FRB of Saint-Louis Monthly Review*, January 1980.

(18) Gillian Garcia, « The Currency Ratio and the Subterranean Economy », *Financial Analysts Journal*, November-December 1978.

(19) Edgar L. Feige, « How Big is the Irregular Economy? », *Challenge*, November-December 1979.

(20) Vito Tanzi, *op. cit.*

(21) Jan Tore Klovland, « In Search of the Hidden Economy : Tax Evasion and the Demand for Currency in Norway and Sweden », *Norwegian School of Economics and Business Administration*, Bergen, December 1980.

(22) Max Frank, « Fraude des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et perte d'impôt qui en résulte pour le Trésor — étude méthodologique », *Public finance/Finances publiques*, n° 1, 1976 et Max Frank, « Pour 1979, la fraude fiscale pourrait coûter plus de 200 milliards au Trésor belge », *Cahiers économiques*, Bruxelles, n° 81, 1979.

systématique 50 000 déclarations de contribuables; pour les seconds — qui par nature ne font pas l'objet de déclaration — l'IRS a procédé à un enregistrement méthodique de toutes les données émanant d'organismes aussi divers que le Narcotic Intelligence Consumers Committee, le FBI ou les Policy Sciences Centers. Traduites en pourcentages, les évaluations de l'économie souterraine représentent de 5,9 % à 7,9 % du PNB légal.

● Le dernier type d'approches indirectes auquel nous nous référons ici possède comme armature la comptabilité nationale. Curieusement, le nombre de publications diffusables est assez restreint ce qui peut révéler la difficulté de cette voie de recherche, mais aussi le manque de données détaillées sur des pans entiers de l'économie souterraine.

A titre d'illustration, n'apparaît explicitement dans la comptabilité nationale française qu'une rubrique intitulée « production pour compte propre des ménages ». Outre les produits agricoles et alimentaires autoconsommés et les loyers imputés des logements occupés par leurs propriétaires, la rubrique comprend « les petits travaux (entretien, réparations,...) effectués par les ménages dans leurs logements » (23). Comme les activités de bricolage ne forment qu'une petite partie des activités occultes et que tout le bricolage n'appartient pas au travail au noir, l'intérêt de ces données pour notre sujet est véritablement infime.

Une étude tranche néanmoins sur ce tableau plutôt sombre; celle réalisée au Royaume-Uni par Macafee (24). Définissant l'économie cachée comme « les activités économiques génératrices de revenus de facteurs qui ne peuvent pas être estimées à partir des sources statistiques utilisées habituellement pour évaluer le PIB dans l'optique revenu » (p. 81), Macafee développe un raisonnement fondé sur ce qu'il nomme l'IRD (Initial Residual Difference). Par nature, les comptes nationaux étant dressés *ex post*, le PIB optique production (accent sur la somme des valeurs ajoutées), le PIB optique dépense (consommation + investissements + variations de stocks + solde de la balance commerciale) et le PIB optique revenu (accent sur les revenus des facteurs) doivent être identiques, aux décalages près. En pratique, les estimations avant corrections et itérations du PIB optique revenu sont chroniquement inférieures à celles du PIB optique dépense (25). La différence entre ces deux agrégats (IRD) est soigneusement étudiée par Macafee. D'une part, il cherche à déceler d'éventuelles erreurs résiduelles et leur importance numérique, d'autre part il rajoute certains revenus et dépenses occultes. Cette sorte d'agrégat ainsi corrigé sert à estimer l'ampleur des activités souterraines. Très prudent sur son évaluation, Macafee avance pour l'économie cachée britannique en 1978 un chiffre vraisemblablement supérieur à 3,5 % du PIB.

Les estimations monétaires, fiscales et comptables que nous venons de mentionner ont au moins deux points communs et un point de désaccord. Elles recourent toutes à un mode indirect de quantification, elles concernent grossièrement l'économie souterraine au sens strict, mais elles aboutissent à des résultats numériques très hétérogènes.

Les approches directes que nous présentons brièvement maintenant vont rompre totalement avec ces constatations; elles reposent plus ou moins sur des enquêtes directes et elles concernent la plupart du temps le travail au noir; par contre, elles apportent des conclusions assez peu comparables.

B. Les méthodes directes.

De nature plus microéconomiques, mais souvent non exemptes d'essais d'évaluations plus macroéconomiques, les méthodes directes de quantification analysent « sur le terrain » l'étendue des activités souterraines. Par commodité, nous qualifierons les diverses approches du nom du pays où elles sont le plus développées. Si cette dénomination peut paraître abusive eu égard aux dédales de chaque enquête particulière, elle a le mérite de relever les efforts entrepris dans certains pays pour mieux connaître la structure cachée de leur marché du travail. Pour leur représentativité, nous choisissons de n'aborder ici que des enquêtes italiennes et françaises (26).

● Si l'Italie est le pays occidental où les activités clandestines sont légendaires, c'est assurément en raison de facteurs anecdotiques (par exemple, la grève avec distribution de tracts des contrebandiers en cigarettes de Bari en février 1978), mais cela résulte également du grand nombre d'enquêtes sérieuses qui y ont été réalisées.

Le catalyseur des études italiennes sur le travail clandestin a été l'observation des statistiques de population active dans plusieurs pays. On y observe que parmi les pays occidentaux les taux d'activité italiens sont anormalement bas, en particulier pour

---

(23) *Sytème Élargi de Comptabilité Nationale, Méthodes*, Collections de l'INSEE, série C, n° 44-45, mai 1976, p. 281.

(24) Kerrick Macafee, « A Glimpse of the Hidden Economy in the National Accounts », *Economic Trends*, Central Statistical Office, London, February 1980.

(25) On peut déplorer que de toute la CEE, le Royaume-Uni et la Belgique soient les deux seuls pays qui publient régulièrement ces données.

(26) Il convient de mentionner néanmoins l'existence d'excellentes enquêtes allemandes, de nombreuses études sur le « moonlighting » tant dans la CEE qu'aux États-Unis et d'une analyse américaine à la fois originale et pleine d'enseignements sur l'économie souterraine dans son ensemble. La particularité de cette étude est d'identifier une à une toutes les composantes de l'économie souterraine, d'évaluer quantitativement leur ampleur puis de les réunir de façon à déterminer une estimation macroéconomique. Les résultats pour 1980 s'établissent entre 8 % (minimum) et 14 % (maximum) du PIB américain.
Cf. Carl P. Simon and Ann D. Witte, *The Underground Economy : What is it and What Should We Do?*, The Osprey Company, Tallahassee, Florida, march 1981.

les hommes âgés de moins de 25 ans et de plus de 60 ans. Dans un article sur le mode de développement italien, Fua est intrigué par un constat : « le cas de l'Italie est particulièrement déconcertant, non pas parce que le déclin de la population active agricole est bien marqué, mais plutôt parce qu'il est plus marqué que l'absorption de la population active dans les secteurs non agricoles ». Fua en déduit « qu'il y a des raisons pour suspecter que les cas d'inactivité enregistrés par les statistiques ne correspondent pas à de l'inactivité réelle, mais plus vraisemblablement à une activité occulte » (27).

Les études postérieures à celle de Fua se sont orientées dans deux directions : certaines se proposent d'expliquer les motivations qui poussent les Italiens à participer au marché du travail clandestin, d'autres essaient de mesurer le volume de l'activité occulte.

Si les caractéristiques des offreurs de travail au noir ne sont pas propres à l'Italie (retraités qui ne veulent pas « perdre » leurs indemnités, femmes déjà assurées socialement par leurs maris, étudiants qui souhaitent un revenu accessoire, fonctionnaires libérés assez tôt dans l'après-midi), c'est du côté des firmes qu'il faut rechercher les causes profondes de la croissance du travail irrégulier. En effet, les lois sociales italiennes (le statut des travailleurs de mai 1970) relatives à l'embauche, à la promotion et au licenciement des travailleurs constituent pour certaines entreprises un facteur d'autant plus contraignant que le niveau de compétitivité est parfois assez faible (28).

Le cœur du problème italien où coexistent selon l'expression de Nannei « un secteur productif avancé, de niveau européen, et un secteur paléo-capitaliste » (29), nous semble bien résumé par la thèse de Fua :

« Nous avons un niveau de développement inférieur à celui des autres pays de la Communauté européenne;

« Nous avons néanmoins essayé d'accroître le niveau des salaires et de fixer les conditions de travail à des niveaux voisins de ceux des autres pays » (30).

Comme l'examen de l'économie souterraine en Italie a débuté par l'observation des taux d'activité, la méthode italienne de quantification est fondée sur la connaissance des taux réels et donc sur l'estimation du nombre de personnes qui, à titre principal ou secondaire, se livrent à des activités clandestines. La logique commande donc de procéder par la voie d'enquêtes directes auprès de la population.

A l'image des études analogues pratiquées dans chaque pays, l'ISTAT (Instituto Centrale di Statistica) effectue chaque trimestre une enquête sur l'emploi dont les résultats forment les données officielles utilisées pour les comparaisons internationales et pour les besoins de la politique économique intérieure. La contestation de ces chiffres officiels par des enquêtes privées a conduit l'ISTAT à modifier son mode de calcul si bien qu'à partir de janvier 1977, les séries de population active ont changé de base. Actuellement, l'ISTAT expérimente un nouveau questionnaire établi suivant la méthode des budgets-temps de manière à cerner avec davantage encore de précision la population active « réelle » et sa structure par sexe, par âge et par région (31).

Les conclusions des principales enquêtes menées à l'échelon national apportent les résultats suivants (32) :

Enquêtes	Années	Taux d'activité
DOXA-ISFOL.....	1974	39,5 %
ISTAT.....	1977	Ancienne série : 36,1 %
ISTAT.....	1977	Nouvelle série : 38,9 %
CERES.....	1977	44,7 %

Parallèlement à ces études nationales, de nombreuses enquêtes locales ou régionales ont été effectuées en Italie. Nous disposons par exemple de données approfondies sur certaines communes du Piémont, des Marches, d'Émilie-Romagne, de Toscane, des Pouilles, d'Ombrie, du Haut-Latium, mais aussi sur des villes telles que Naples, Bari, Ancône ou Catane. Une analyse de Frey sur la Lombardie (33) et une étude de la Chambre de Commerce de Turin sur le Piémont (34) abordent, chiffres à l'appui, les

---

(27) Giorgio Fua, « Employment and Productive Capacity in Italia », *Banca Nazionale del lavoro Quaterly Review*, September 1977, p. 222 et 223.

(28) Un examen détaillé des motivations des offreurs et des demandeurs de travail clandestin est présenté par : Gabriele Gaetani d'Aragona, « The Hidden Economy : Concealed Labor Markets in Italy », *Rivista Internazionale di Scienze Economiche e Commerciali*, Marzo 1981, p. 274 à 278.

(29) Alessandra Nannei, « L'économie souterraine en Italie et ses effets pervers sur la statistique », *Problèmes économiques*, n° 1690, 24 septembre 1980, p. 32.

(30) Giorgio Fua, *op. cit.*, p. 227.

(31) Cf. Mme Grazia Giacopini Arangio-Ruiz, « Les récentes expériences menées par l'ISTAT en matière d'enquête sur le travail non déclaré », OCDE, doc. MAS/WP7, mars 1980, chapitre VI, p. 16 et 17.

(32) *Sources :*

* Enquête DOXA-ISFOL : CENSIS : *L'occupazione occulta : caratteristiche della participazione al lavoro in Italia*, Roma, 1976, p. 38;

* Enquêtes ISTAT : P. Pettenati : *Illegal and Unrecorded Employment in Italy*, OCDE, doc. MAS/WP7(79)6, February 1979, p. 7;

* Enquête CERES : Luigi Frey, « Il lavoro nero nel 1977 in Italia », *Tendenze della Occupazione*, Giugno 1978.

(33) Luigi Frey, « Lavoro ed economia sommersa in Lombardia », *Economia del Lavoro*, CERES, Roma, n° 3, 1980.

(34) Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Torino : *L'occupazione irregolare in Piemonte*, Ricerche e Documentazione n° 9, Torino, Luglio 1978.

aspects les plus divers du travail clandestin (structure par âge, par profession, par type d'activité, par sexe, par commune, etc.).

En portant un jugement global sur toutes ces approches, deux considérations s'imposent d'elles-mêmes : d'une part les estimations locales de taux d'activité excèdent généralement les estimations nationales; il faut y voir l'intuition des statisticiens locaux qui les pousse à enquêter dans les communes dotées à priori de forts pourcentages de travailleurs clandestins, mais également la non-homogénéité entre les critères de référence nationaux et locaux. D'autre part, l'extrême disparité des situations régionales nous invite davantage à considérer les diverses études comme complémentaires plutôt que substituables.

Nées de l'observation des taux d'activité, les approches italiennes ne se sont pas franchement démarquées de cette optique initiale si bien que les estimations en terme d'effectifs employés sont rarement synchrones d'évaluations en terme de pourcentage du PIB. Le contexte des études françaises est tout à fait différent.

● Si l'on excepte un très petit nombre d'enquêtes à champ de validité assez limité, les sources disponibles peuvent être classées en deux catégories principales : les rapports qui émanent des partenaires sociaux et les rapports d'origine administrative.

Pour les premiers, la condamnation du travail illégal est générale, mais l'argumentation dépend de la nature de l'organisme qui publie. Pour les syndicats de travailleurs, l'accent est mis sur l'exploitation des clandestins; pour les organismes professionnels, la thèse avancée est celle de la concurrence déloyale.

Un parallélisme de pensée caractérise tous les documents officiels. Le rapport Delorozoy sur le travail clandestin, le rapport Fau sur le travail illégal, le rapport Fabre sur la politique de l'emploi au service de l'homme et le rapport Seguin sur la situation de l'emploi et le chômage traitent tous le sujet de la même façon : le phénomène est considérable mais on ne peut pas le chiffrer; il faut distinguer les « gros fraudeurs » des « clandestins occasionnels »; il convient de renforcer les moyens de contrôle.

Plus scientifiques et donc moins passionnées, trois enquêtes directes envisagent de mieux connaître le travail au noir « au quotidien ». Une étude de la SEDES pour le CORDES se fixe comme champ d'observation quatre corps de métier du bâtiment (peinture, plomberie, électricité et menuiserie) et parvient à évaluer les motivations socio-économiques des travailleurs au noir comme des donneurs d'ouvrages (35). Sa connaissance intime du terrain permet à Tahar de nous brosser une « filière économique » du travail au noir à travers une monographie de la maroquinerie tarnaise (36). Enfin une enquête minutieuse réalisée sur un échantillon de chômeurs de la région lilloise démystifie certaines idées reçues puisque le recours au travail au noir ne procure un revenu mensuel au moins égal au quart du SMIC qu'à 6 individus sur 94 personnes interrogées (37).

CONCLUSION

Ayant constaté qu'une floraison de concepts plus ou moins imprécis contribuait à hypothéquer notre connaissance de l'économie souterraine et du travail au noir, nous nous sommes proposé d'esquisser une classification homogène et d'y associer les évaluations quantitatives adéquates. Si cette tâche peut être qualifiée de hasardeuse, nous y voyons une triple justification.

● Le thème de recherche se situant par nature en dehors des sphères habituelles de l'analyse économique, son domaine échappe à la connaissance immédiate car les transactions souterraines se réalisent essentiellement dans la clandestinité. Si cette évidence explique que la pléiade d'études qui lui a été consacrée se présente en ordre dispersé, elle justifie aussi le besoin de faire le point à un moment charnière de son évolution.

● L'enjeu de l'économie souterraine a pu également être obscurci par des considérations nationales ou régionales. Par exemple, l'approche italienne des taux d'activité semble spécifique, comparée aux approches scandinaves qui insistent sur les effets de la fiscalité et aux approches françaises et allemandes qui n'envisagent que le travail au noir. C'est oublier qu'à des degrés divers tous les pays sont concernés par l'ensemble des activités cachées et que leur importance quantitative est susceptible d'altérer, à travers des indicateurs macroéconomiques falsifiés, de nombreux domaines de la politique économique.

● Au-delà de ces considérations, nous ne pensons pas qu'il faille adopter ou réfuter telle ou telle évaluation chiffrée. C'est de leur confrontation que naîtront des estimations plus fiables, à condition toutefois de ne pas trouver, par itérations, une solution médiane qui ne ferait probablement qu'amplifier les biais propres à chaque analyse. Pour mieux connaître la réalité et, par suite, faire la part entre ce qui est condamnable d'un point de vue éthique

(35) J.J. Le Bars, G. Camus, A. Cosset et Y. Nottola, *op. cit.*

(36) Gabriel Tahar, « Le Marché du travail marginal et clandestin en France, au Royaume-Uni et en Italie », *Etude*, n° 79/42, Commission des Communautés européennes, Bruxelles, février 1980, p. 73 à 82.

(37) R. Foudi, F. Stankiewicz et N. Vaneecloo, *Les chômeurs et l'économie informelle*, Journées d'économie sociale de Dijon, septembre 1981.

et ce qui révèle un nécessaire besoin de convivialité, une approche théorique à venir s'avère indispensable.

Cette opinion que partagent Pommerehne et Frey (38) devrait permettre de donner une nouvelle impulsion au sujet. Analysée théoriquement, l'économie souterraine devrait acquérir un statut mieux défini aux côtés des secteurs public et privé. Cette problématique qui commence à se développer dans des travaux pionniers devrait logiquement conduire à une classification nouvelle des diverses activités souterraines et, ultérieurement, à des évaluations chiffrées dont les écarts devraient se resserrer. Pour l'heure, et dans le strict domaine du travail au noir, les travaux de Contini en Italie (39), de Isachsen et Strom en Norvège (40) et de Giran en France (41) apportent déjà un éclairage intéressant sur la dynamique du système et sur les fonctions d'offre et de demande de travail.

---

(38) Werner W. Pommerehne et Bruno S. Frey, « Les modes d'évaluation de l'économie occulte. Différentes approches et quelques résultats », *Futuribles*, décembre 1981, p. 27.

(39) Bruno Contini, *The Anatomy of the Irregular Economy*, Ronéo, University of Turin and University of California, Berkeley, January 1981.

(40) Arne Jon Isachsen and Steinar Strøm, « The Hidden Economy : the Labor Market and Tax Evasion », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 82, 1980.

(41) Jean-Pierre Giran, *Politiques de l'emploi et emploi*, tome II, Centre d'analyse économique, FEA, Aix-en-Provence, décembre 1981, p. 16 à 34, Document établi en exécution de la convention d'étude n° 81/19 pour le ministère du Travail et de la Participation.